

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1497

11 juin 2014

SOMMAIRE

ACP Re Holdings	71828	RM2 International S.A.	71840
Aluber S.A.	71812	Salmon & Seafood Concept S.A.	71812
Apollo Emerging Markets Absolute Return (Lux) S.à r.l.	71818	Sandersted Finance S.à r.l.	71817
Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l.	71856	S&BB Management S.A.	71811
Corporation Distribution S.à r.l.	71810	Schimmelpenningh International S.A.	71840
Everix S.A.	71827	Secapital S.à.r.l.	71814
Microventures Finance Group S.A.	71810	Serco Luxembourg S.A.	71812
Multiproperty S.A.	71810	Sewimariva S.A.	71811
Northland Resources S.A.	71810	Signode Industrial Group Lux S.A.	71813
Ocalux Sàrl	71848	Solergo S.A.	71811
OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l.	71848	Solomo365 S.à r.l.	71811
Ogier Fiduciary Services (Luxembourg) S.à r.l.	71847	Spes S.à r.l.	71815
Oytis S.A.	71839	S.R.T.L. S.A.	71817
Quintessante S.A.	71856	Starman (Europe) S.à r.l.	71813
R02 (Luxembourg) S.A.	71816	Sword Investments III S.à r.l.	71815
R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	71816	Sword Investments II S.à r.l.	71814
Ravago Distribution S.A.	71845	Tarall Immo S.à r.l.	71848
Ravago Production S.A.	71816	Telcom GIE	71854
Ravago S.A.	71852	Transcom Investments & Finance S.A. ...	71814
Reduction Engineering Europe S.à r.l.	71813	Triumph Group Luxembourg Finance Sàrl	71815
Re-Lux-Tif S.A.	71815	Vernon S.à r.l.	71850
Retail Investments Sàrl	71836	Vocéro Investissements S.A.	71817
		VPR Holding S.à r.l.	71840

Microventures Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 143.388.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014050672/9.
(140057756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Northland Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.150.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 25 novembre 2013.
Référence de publication: 2014050694/11.
(140057534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Multiproperty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11A, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 150.746.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2014.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg
Référence de publication: 2014050684/14.
(140057570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Corporation Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 142.586.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue de manière extraordinaire le 26 février 2014.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des Gérants pour la période expirant lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2015, comme suit:

- Monsieur Raffaele SAURWEIN, né le 28 mai 1966 à Cesena (Italie), domicilié professionnellement au 1, Via Ferruccio Pelli, CH-6901 Lugano, Suisse, Gérant;
- Monsieur Tarcisio PICCO, né le 5 décembre 1951 à Cumiana (TO) (Italie), domicilié professionnellement au 1, Via Ferruccio Pelli, CH 6901 Lugano, Suisse, Gérant;
- Monsieur Olivier CAGIOLIS, né le 14 mars 1974 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), domicilié professionnellement au 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg. Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORPORATION DISTRIBUTION S.À R.L.
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014051095/20.

(140058642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Solergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050839/9.

(140057264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

S&BB Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 171.979.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050792/9.

(140058132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Solomo365 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 171.351.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014050801/11.

(140057529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Sewimariva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 130.939.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social le 28 mars 2014

1- Monsieur Pierrot SCHILTZ, né le 15 juillet 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, est nommé administrateur pour une durée de six années en remplacement de Monsieur Jim PENNING, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

2- Les mandats d'administrateur de Monsieur Pierre-Olivier WURTH et de Monsieur Philippe PENNING sont prorogés pour une durée de six années.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

3- La société à responsabilité limitée CG COM S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.203, est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six années en remplacement de la société anonyme Fiscalité Immobilière S.A., démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014050826/25.

(140057694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Salmon & Seafood Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 26A, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 63.527.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 novembre 2013 que:

L'assemblée accepte la démission de Madame Ann Rigauumont en tant qu'administrateur et nomme en remplacement comme nouvel administrateur Monsieur Jean-Paul Bourdon, né le 29 mars 1961 à Ixelles (Belgique), demeurant au 41/1 Chaussée de Nivelles, B-7181 Arquennes (Belgique).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014050809/14.

(140057874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Aluber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.215.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 08 avril 2014, Madame Magali MICHELETTI, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Pour: Aluber S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Aurélie Katola / Hélène Schorr

Référence de publication: 2014051011/17.

(140058449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Serco Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.506.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 mars 2014

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 18 mars 2014 que:

- Monsieur Michael Alner, demeurant au 1 The Cedars Tile Barn, Woolton Hill, Hants, RG 20-9UZ Royaume-Uni, est nommé comme administrateur-délégué de la société avec effet immédiat jusqu'au 21 septembre 2015, en remplacement de Monsieur Ian Mc Ilwrath.

- Monsieur Jeremy Aldridge, demeurant au 1 The Old Vicarage Annexe Church Street, Winsham, Somerset TA204JD, Royaume-Uni, est nommé comme administrateur de la société avec effet immédiat jusqu'au 21 septembre 2015, en remplacement de la société Serco International BV.

- Monsieur Colin Mc Cready, demeurant au 44 Gossoms End, Berkhamsted, Hertfordshire HP4 1DF, Royaume-Uni, est nommé comme administrateur de la société avec effet immédiat jusqu'au 21 septembre 2015, en remplacement de Monsieur Ian Mc Ilwrath.

- Monsieur Gerard O'Mahony, demeurant au 19 rue Louis Niemegeers, 1950 Kraainem, Belgique, est nommé comme directeur technique afin d'assurer la gestion journalière de la société avec effet immédiat pour une période de 6 ans.

La société sera valablement engagée par sa signature individuelle dans les limites de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014050823/23.

(140057356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Starman (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.096.

Les comptes annuels pour la période du 16 février 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050802/11.

(140058055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Reduction Engineering Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 77.630.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 27 mars 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société REDUCTION ENGINEERING EUROPE SARL, avec siège social à L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 18 avril 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2014050774/18.

(140057485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Signode Industrial Group Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.655.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique adoptées par écrit le 7 avril 2014

L'actionnaire unique de la Société a décidé de désigner Nicola Foley, actuel administrateur de classe A, comme administrateur de classe B à compter du 7 avril 2014

L'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de classe A à compter du 7 avril 2014 pour une durée de 6 ans:

- Vipul Amin dont l'adresse professionnelle se situe 1001 Pennsylvania Avenue, Suite 220 South, Washington DC, Etats-Unis d'Amérique; et

- Wesley Bieligk dont l'adresse professionnelle se situe 1001 Pennsylvania Avenue, Suite 220 South, Washington DC, Etats-Unis d'Amérique.

Ainsi, le conseil d'administration de la Société se compose depuis le 7 avril 2014 de la manière suivante:

- Vipul Amin, administrateur de classe A

- Wesley Bieligk, administrateur de classe A

- Nicola Foley, administrateur de classe B

- Hugo Froment, administrateur de classe B

- David Catala, administrateur de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signode Industrial Group Lux S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014050799/25.

(140057311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Sword Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 160.842.

Par résolutions signées en date du 27 mars 2014 l'associé unique a accepté la démission de Rupert Lywood, avec adresse au One Vine Street, W1J OAH London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet au 13 mars 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014050804/12.

(140057346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014050818/14.

(140058088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Transcom Investments & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 73.652.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 21 mars 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 31 mars 2014

1. Mme Ingrid CERNICCHI n'a pas été renouvelée dans son mandat d'administrateur.

2. Mme Kristel VRIJSEN, administrateur de sociétés, née à Heusden-Zolder (Belgique) le 8 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3. Mme Valérie PECHON a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

4. Mme Karoline WILLOT a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Valérie PECHON, administrateur et présidente du conseil d'administration, et de Madame Karoline WILLOT, administrateur, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014050883/28.

(140057950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Re-Lux-Tif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 16, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 86.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050771/9.

(140057383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Sword Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.840.

Par résolutions signées en date du 27 mars 2014 l'associé unique a accepté la démission de Rupert Lywood, avec adresse au One Vine Street, W1J OAH London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet au 13 mars 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014050805/12.

(140057334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Spes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.275.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPES S.à r.l.

Signatures

Manager / Manager

Référence de publication: 2014050845/12.

(140057808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Triumph Group Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 180.409.

1. Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 24 mars 2014 que la Société a enregistré la démission de M. Moshe David Kornblatt du poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 23 mars 2014 à minuit.

2. L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Jeffrey Lorne Mc Rae, né le 12 novembre 1963 à Michigan, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 899 Cassatt Road, Suite 210, Berwyn, PA 19312, États-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A de la Société avec effet au 24 mars 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mme Sheila G. Spagnolo, gérant de classe A;
- M. Jeffrey Lorne Mc Rae, gérant de classe A;
- M. Daniel Boone, gérant de classe B; et
- M. Christophe Laguerre, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014050863/21.

(140057353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Ravago Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.281.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68439 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050770/10.

(140058054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

R02 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.660.

En date du 27 septembre 2013, l'Actionnaire Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Réélection de MUTUA (Luxembourg) S.A. au poste d'Administrateur pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018;

- Réélection de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. au poste d'Administrateur pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018;

- Réélection de Timothy Charles BABICH au poste d'Administrateur pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R02 (LUXEMBOURG) S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2014050786/18.

(140058110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 130.014,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.376.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de certains associés a changé comme suit:

Paine & Partners Capital Fund III, L.P. se situe désormais au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

Paine & Partners Capital Fund III Co-Investors, L.P. se situe désormais au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands.

L'adresse de Troy Thacker est désormais au 6 Longfellow Lane, Houston, Texas 77005, Etats-Unis d'Amérique,

L'adresse de Manuel F. Gonzalez est au 602 Saddlebrook Lane, Tomball, Texas 77375, Etats-Unis d'Amérique,

L'adresse de John Q. Barnidge est au 1200 Barton Creek Boulevard, Austin, Texas 78735, Etats-Unis d'Amérique,

L'adresse de Gary Wallace est au 53 Pine Brook Court, Shenandoah, Texas 77381, Etats-Unis d'Amérique,

L'adresse de Wayne Crawley est au 723 Shady Lane, Bryan, Texas 77802, Etats-Unis d'Amérique,

L'adresse de Irvin Kleespies est au 8003 Skyline Drive, Houston, Texas 77063, Etats-Unis d'Amérique,

L'adresse de William Maak est au 3102 Lake Island Drive, Montgomery, Texas 77356, Etats-Unis d'Amérique,

L'adresse de Troy LeBoeuf est au 110 East 44th Street, Cut Off, Louisiana 70345, Etats-Unis d'Amérique,

L'adresse de Richard Carroll est au 2014 Oak Bluff Arlington, Texas 76006, Etats-Unis d'Amérique,

L'adresse de Kevin Matte est au 164 Live Oak Road Church Point, Louisiana 70525, Etats-Unis d'Amérique,

Frank W. Schageman Family Trust U/A Dtd 10/02/1995 Frank W. Schageman & Bus T. Schageman Trustees est au 10818 Roaring Brook Lane, Houston, Texas 77024, Etats-Unis d'Amérique,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050787/26.

(140057435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Sandersted Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.879.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Avril 2014.
Sandersted Finance S.à.r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Manager A

Référence de publication: 2014050811/14.

(140057739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

S.R.T.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 121.736.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014050790/14.

(140057494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Vocéro Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.470.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 31 janvier 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte to L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 février 2014

1) Mme Virginie DECONINCK a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

2) Mme Nora PALCANI a démissionné de son mandat d'administrateur.

3) Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4) M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON, présidente du conseil d'administration, M. Sébastien ANDRE et Mme Virginie GUILLAUME, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 8 avril 2014.
Pour extrait et avis sincères et conformes
Pour Vocéro Investissements S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014050933/26.

(140057943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Apollo Emerging Markets Absolute Return (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.911.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty eighth day of March.

Before us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Apollo Emerging Markets Absolute Return Holdings (Lux) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Flora Gibert, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Apollo Emerging Markets Absolute Return (Lux) S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks. Without limiting the generality of the foregoing, the Company may invest by entering into and performing derivatives transactions (including but not limited to total return swaps, credit default swaps, any other swaps, futures, forwards, derivatives, options etc.) and similar transactions.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting before the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

Thereupon,

Apollo Emerging Markets Absolute Return Holdings (Lux) S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Shari Silverman spouse Verschell born on December 28, 1980 in New York, United States of America, having her professional address at 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, United States of America; and
- Joseph D. Glatt, born on June 21, 1973 in New Jersey, United States of America, having his professional address at 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- René Beltjens, born on September 17, 1961, in Etterbeek, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Laurent Ricci, born on September 14, 1972, in Thionville, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Michael Robert Kidd, born on April 18, 1960, in Basingstoke, County of Hampshire, United Kingdom, having his professional address at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars,

Par devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Apollo Emerging Markets Absolute Return Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée Luxembourggeoise, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000) et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, ici représentée par Flora Gibert, employée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Apollo Emerging Markets Absolute Return (Lux) S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. Sans limite de ce qui précède, la Société peut investir en entrant, et en réalisant des transactions dérivées (en ce compris des contrats d'échange sur rendement total, des contrats d'échanges sur risque de crédits, tout autre contrat d'échange, futures, forwards, des options, etc.) et autres transactions similaires.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B et où le Conseil ne délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de classe A soit présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'au moins un gérant de classe A présent ou représenté et d'au moins un gérant de classe B présent ou représenté.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, où la Société est alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

13.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuel et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Sur ces faits,

Apollo Emerging Markets Absolute Return Holdings (Lux) S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000).

Le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Shari Silverman épouse Verschell, née le 28 décembre 1980 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Joseph D. Glatt, né le 21 juin 1973 dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - René Beltjens, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Michael Robert Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, County of Hampshire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 mars 2014. Relation: LAC/2014/14694. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014050282/531.

(140057369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Everix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.013.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Pour: EVERIX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014051729/15.

(140059055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

ACP Re Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 185.965.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the fourteenth day of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

American Capital Partners Re Ltd, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 7 Reid Street, Suite 400, Hamilton, Bermuda,

duly represented by Me Caroline APOSTOL, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 11 March 2014.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the relevant laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular by the Luxembourg law of the 10th August 1915 on commercial companies, as amended and the present articles:

Title I. - Form, Name, Duration, Registered office, Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of ACP Re Holdings (hereinafter referred to as the "Company"), governed by the present articles of association and the Luxembourg laws.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Leudelange. It may be transferred within the municipality of Leudelange by a resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Title II. - Capital, Corporate Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) represented by 200 (two hundred) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by a decision of the single member or, as the case may be, by a decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The corporate capital may further be increased by resolutions of the managers(s) as set forth hereafter.

The authorized capital is set at USD 100,000,000.- (one hundred million United States Dollars) represented by 1,000,000 (one million) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

The manager(s) of the Company is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the date of incorporation of the Company, to realize any increase of the capital within the limits of the authorized capital.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) of the Company may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the corporate units to be subscribed and issued within the authorized capital, such as to determine the time and the number of the corporate units to be subscribed and issued, to determine if the corporate units are to be subscribed with or without a share premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed corporate units is acceptable either in cash or assets other than cash.

The manager(s) of the Company may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving the payment for corporate units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, Article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) of the Company or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 6. Transfer of Corporate Units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of corporate units inter vivos to nonmembers is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the corporate units of the Company are freely transferable to non-members.

In case of death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 7. Redemption of Corporate Units. The Company may redeem its own corporate units subject to the relevant legal provisions.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. - General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company. The members may change the nationality of the Company only by an unanimous decision of the members.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each corporate unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per corporate unit; in case a corporate unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such corporate unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Sole Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by it are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. - Management

Art. 11. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by telefax or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be made by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any managers' meeting by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the sole manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. - Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the corporate units they hold
- or
- (ii) to carry forward them or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Art. 19bis. Statutory auditor - Independent auditor. In accordance with Article 200 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended (the "Law"), the Company only needs to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 members. An independent auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of 19 December 2002 does not apply.

Title VI - Winding up, Liquidation, Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the corporate units they hold in the Company.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Subscription and payment

All the corporate units have been fully subscribed by the company American Capital Partners Re Ltd., prenamed.

All the corporate units have been fully paid in by the subscriber so that the amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) is at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Luxembourg law of the 10th August 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is set at Building Elise, Am Bann, 21, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.
- 2) The number of managers is fixed at three.
- 3) The following persons are appointed managers:

- Mr. François BROUXEL, lawyer, born on 16 September 1966, in Metz (France), professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Mr. Barry Samuel KARFUNKEL, manager, born on June 2, 1980, in New York (United States of America), professionally residing at 59 Maiden Lane, 6th Floor, New York, NY 10038 (United States of America); and
- Mr. Michael Hal WEINER, manager, born on 25 September 1971, in New York (United States of America), professionally residing at 59 Maiden Lane, 6th Floor, New York, NY 10038 (United States of America).

The term of office of the managers shall end at the date of holding of the annual general meeting of members to be held in 2015.

4) BDO Audit, having its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.570, is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprise) for a period ending at the date of holding of the annual general meeting of members in 2015.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

American Capital Partners Re Ltd., une société constituée selon les lois des Bermudes, avec son siège social au 7 Reid Street, Suite 400, Hamilton, Bermudes,

dûment représentée par Maître Caroline APOSTOL, avocat, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 mars 2014.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles qu'amendée et les présents statuts:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Durée, Siège social, Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée sous le nom de ACP Re Holdings (ci-après dénommée la "Société"), qui sera régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Leudelange. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Leudelange, par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre moyen, ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange, ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toute espèce et les prêts, l'administration, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 20.000,- (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Le capital pourra en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à USD 100.000.000,- (cent millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.000.000 (un million) de parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le(s) gérant(s) de la Société est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période expirant cinq années après la date de constitution de la Société à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s) de la Société, plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) de la Société pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, l'article 5 sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) la Société ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associé(s).

Titre III. - Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Les associés pourront changer la nationalité de la Société uniquement par une décision prise à l'unanimité des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part sociale; lorsqu'une part sociale sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par les présents moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de la bonne exécution de leurs obligations.

Titre V. - Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Art. 19bis. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), la Société doit être auditée par un commissaire uniquement si la Société a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 n'est pas applicable.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation, Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites par la société American Capital Partners Re Ltd., précitée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur de sorte que le montant de USD 20.000,- (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 183 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée et certifie qu'elles ont été remplies.

71836

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous toutes formes incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

Résolutions de l'associé unique

Le prédit associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à Building Elise, Am Bann, 21, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 3) Les personnes suivantes sont nommées gérants:

- Monsieur François BROUXEL, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966, à Metz (France), demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Barry Samuel KARFUNKEL, gérant, né le 2 juin 1980, à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au 59 Maiden Lane, 6th Floor, New York, NY 10038 (Etats-Unis d'Amérique); et

- Monsieur Michael Hal WEINER, gérant, né le 25 septembre 1971, à New-York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au 59 Maiden Lane, 6th Floor, New York, NY 10038 (Etats-Unis d'Amérique).

Le mandat des gérants expirera à la date de tenue de l'assemblée générale annuelle en 2015.

4) BDO Audit, ayant son siège social à 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570, est nommé réviseur d'entreprise de la Société et son mandat expirera à la date de tenue de l'assemblée générale annuelle en 2015.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. LAC/2014/12940. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014050292/461.

(140058169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Retail Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.859.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN,
ON THE THIRTY-FIRST DAY OF THE MONTH OF MARCH,
Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert,
is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Retail Investments Sàrl, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of three hundred and twelve thousand euro (EUR 312,000.-) with registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 15 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1,280 of 3 July 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115859 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 20 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 966 of 23 April 2013.

The meeting is opened by Mr Thomas Morana, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Mathieu Peruffo, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Mathieu Peruffo, pre-named.

The chairman then states:

(i) That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company as at 28th March 2014;
2. Discharge given to the board of directors of the company for the performance of their duties from 1st April 2013 until the date of putting the Company into liquidation;
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
4. Appointment of the liquidator and determination of its power.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company as at 28th March 2014.

A copy of the said interim financial statements will remain annexed to the present deed.

Second resolution

The meeting decides to grant full discharge to the members of the board of directors of the Company for the performance of their duties from 1st April 2013 until the date of putting the Company into liquidation.

Third resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Fourth resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator:

Headstart Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155 181 (the "Liquidator").

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE TRENTE-ET-UNIMEME JOUR DU MOIS DE MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange/Attert.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de Retail Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de trois cent douze mille euros (EUR 312.000,-), ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1874 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, alors notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.280 le 3 juillet 2006 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115859 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 20 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 966 le 23 avril 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thomas Morana, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mathieu Peruffo, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Mathieu Peruffo, préqualifié.

Le Président expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des états financiers intérimaires de la Société au 28 mars 2014;
2. Décharge donné aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} avril 2013 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varieront par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'approuver les états financiers intérimaires de la Société au 28 mars 2014.

Une copie de ces états financiers intérimaires restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} avril 2013 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Troisième résolution:

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Quatrième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur:

Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155.181 (le «Liquidateur»).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. MORANA, M. PERUFFO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 avril 2014. Relation: RED/2014/769. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014050042/170.

(140056865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Oytis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 110.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051352/9.

(140058598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Schimmelpenningh International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 79.494.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014051418/10.

(140058783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 132.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 avril 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014051393/11.

(140058483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

VPR Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 185.886.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of March.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

VPR Holdings Limited, having its registered office at 186 Main Street, PO BOX 453, Gibraltar, filed at the Companies Register of Gibraltar under the number 110638 (REID number GICO.110638-9)

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "VPR Holding S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The company's object is to take participations, under whatever form in Luxemburg or foreign firms or whatever firms of investment, the acquisition by purchase, subscription or any other manner, as well as the disposal by sale, exchange or whatever manner of securities, notes, claims, bills or other assets of whatever kind, the administration, control and the development thereof.

The company may:

- participate in the creation and development of whatever financial, industrial or commercial firm, whether in Luxembourg or abroad and it may provide whatever assistance, whether by way of loans, guarantees or whatever other means, to such firm;
- lend or borrow under whatever form, with or without interests and issue bonds;
- realize all kinds of operations in relation to moveable assets or real estate, as well as financial, industrial, or commercial operations linked directly or indirectly to its corporate object;
- hold patents and trademarks;
- realize its object directly or indirectly in its own name or for the account of third parties, individually or in association, by undertaking all kinds of operations to achieve its object or the object of companies in which it holds an interest;

In a general manner, the Company can take whatever measures of control and supervision and undertake all operations it claims useful to accomplish or develop its object.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas without par value.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be

compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder VPR Holdings Limited and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe.
- 2) Are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

Category A Manager:

Marcelis Jacobus Kramer, director of companies, born in Rotterdam (NL) on 10th of February 1964, residing in Ker-Du-Pons, Petit Port Hill, JE3 8HH St. Brelade, Jersey,

Category B Managers:

Marc Schintgen, director of companies, born in Luxembourg (Luxembourg) le 09 mars 1965, residing professionally in L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe

Ingor Meuleman, director of companies, born in Ninove (Belgique) le 04 juin 1971, residing professionally in L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe

- 3) The Company is validly bound in any circumstances by the joint signature of a category A manager and a category B manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,250.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

VPR Holdings Limited, avec siège social au 186 Main Street, PO BOX 453, Gibraltar, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 110638 (REID numéro GICO.110638-9),

ici représentée Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «VPR Holding S.à r.l.», (la «Société»), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de la valeur nominale.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique VPR Holdings Limited, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Assemblée générale des associés
Décisions de l'associé unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe
2. Sont nommés aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

Marcelis Jacobus Kramer, administrateur de sociétés, né le 10 février 1964 à Rotterdam (NL), demeurant Ker-Du-Pons, Petit Port Hill, JE3 8HH St. Brelade, Jersey

Gérants de catégorie B:

Marc Schintgen, administrateur de société, né à Luxembourg (Luxembourg) le 09 mars 1965, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe

Ingor Meuleman, administrateur de société, né à Ninove (Belgique) le 04 juin 1971, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.250,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2014. Relation GRE/2014/1296. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014050169/274.

(140056903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Ravago Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.280.

In the year one thousand fourteen on the twenty eighth day of March
Before Maître Joseph ELVINGER Civil Law Notary residing in Luxembourg,

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RAVAGO DISTRIBUTION S.A.", a "société anonyme", stock company having its registered office at L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame, R.C.S. Luxembourg section B number 136280, incorporated by deed of split established on the 31 January 2008, published in the Memorial C number 645 on the 14 March 2008.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Me Elvinger prenamed on the 15 February 2012 published in the Memorial C number 565 on the 3 March 2012.

The meeting is chaired by Flora Gibert, notary clerk, with professional address in Luxembourg

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sara Lecomte, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100,000 (one hundred thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the third paragraph of article 8 of the articles of incorporation to be read as follows:

“The annual General meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the second Friday of May at 10.30 a.m..”

2.- Amendment of the article 12 of the articles of incorporation to be read as follows:

“Vis-à-vis third parties, barring special delegation by the board of directors, all acts not pertaining to the daily management of the Company and representing a commitment for the Company, such as but not limited to the purchase and sale of financial fixed assets, the granting of corporate guarantees, the incorporation of private or commercial companies, and powers of attorney regarding such act shall be validly signed by two Class A directors. Acts pertaining to the daily management of the Corporation shall be validly signed by two directors.”

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution:

The meeting decides to amend the third paragraph of article 8 and the article 12 of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 8.3.** The annual General meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the second Friday of May at 10.30 a.m..”

“ **Art. 12.** Vis-à-vis third parties, barring special delegation by the board of directors, all acts not pertaining to the daily management of the Company and representing a commitment for the Company, such as but not limited to the purchase and sale of financial fixed assets, the granting of corporate guarantees, the incorporation of private or commercial companies, and powers of attorney regarding such act shall be validly signed by two Class A directors. Acts pertaining to the daily management of the Corporation shall be validly signed by two directors.”

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze le vingt-huit mars

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RAVAGO DISTRIBUTION S.A.", ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136281, constituée suivant acte de scission reçu le 31 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 645 du 14 mars 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Elvinger en date du 15 février 2012, publié au Mémorial C numéro 565 du 17 3 mars 2012.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant professionnellement Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 8 alinéa 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante

"L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le second vendredi du mois de mai à 10.30 heures."

2. Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante

"Vis-à-vis des tiers, sauf délégation spéciale du Conseil d'Administration, tout acte ne concernant pas la gestion quotidienne de la société et engageant la société, tel que mais non limité à l'achat et la vente d'actifs financiers immobilisés, l'octroi de garanties, la constitution de sociétés civiles ou commerciales, et les procurations concernant de tels actes seront valablement signées par deux administrateurs de classe A. Les actes concernant la gestion quotidienne de la société seront valablement signés par deux administrateurs."

3.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 8 et l'article 12 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 8.3.** L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le second vendredi du mois de mai à 10.30 heures."

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, sauf délégation spéciale du Conseil d'Administration, tout acte ne concernant pas la gestion quotidienne de la société et engageant la société, tel que mais non limité à l'achat et la vente d'actifs financiers immobilisés, l'octroi de garanties, la constitution de sociétés civiles ou commerciales, et les procurations concernant de tels actes seront valablement signées par deux administrateurs de classe A.

Les actes concernant la gestion quotidienne de la société seront valablement signés par deux administrateurs."

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 mars 2014. Relation: LAC/2014/14697. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014050044/110.

(140056947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Ogier Fiduciary Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.862.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.609.

Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 9 avril 2014

En date du 9 avril 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Monsieur Jérôme Letscher, né le 21 Mai 1973 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 8 avril 2014 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Pour extrait analytique conforme

Michel THILL / Jérôme LETSCHER

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014051983/17.

(140059325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Ocalux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 137.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051985/9.

(140059180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051987/10.

(140058927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Tarall Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 45, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 185.883.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-quatre mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

«SOPARFI FLORANATINE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3441 Dudelange, 45, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 184237, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 31 janvier 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations,

ici représentée par son gérant en fonction, ayant pouvoir pour engager la prédite société par sa signature individuelle, en vertu de l'article 12 des statuts, à savoir,

Monsieur Pierre TARALL, chef d'entreprise, demeurant à F-57525 Talange, 5, chemin du Ninguert.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la vente, l'exploitation, la mise en valeur, la gestion et la location d'immeubles ou d'éléments immobiliers et de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet principal.

La société peut notamment contracter tous prêts ou crédits, même hypothécaires, en vue du financement de ses acquisitions ou de ses gestions, et se porter caution solidaire et hypothécaire pour tous tiers.

La société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement ou la réalisation

La société a également pour objet l'acquisition, la location, la mise en vente de tous produits, de biens mobiliers et immobiliers ainsi que la prise de participation sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoise ou étrangères ainsi que toutes les opérations industrielles commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer le développement.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société exercera ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de «TARALL IMMO S.à r.l.», société à responsabilité limitée

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décisions de l'associée unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille quatorze.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, à savoir la société «SOPARFI FLORANATINE S.à r.l.», prénommée.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît expressément.

Avertissement

L'attention de la comparante a été expressément attirée par le notaire instrumentant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérant est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Pierre TARALL, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

- 3.- Le siège social de la société est établi à L-3441 Dudelange, 45, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Hellange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. TARALL, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2014. Relation: LAC/2014/13777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014050109/105.

(140056904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Vernon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.001.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.141.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty fourth day of March.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of VERNON S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 160141, and having a share capital of one million one thousand Pounds Sterling (GBP 1,001,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on April 4, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1378, on June 24, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on May 3, 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1699, on July 27, 2011.

There appeared:

1. WENDAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 156582, and having a share capital of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000.-),

here represented by Ms Monique Drauth, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 24, 2014; and

2. FREP Holdings Canada I L.P., a limited partnership established under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at 1100-10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta, Canada T5J 2B3,

here represented by Ms Monique Drauth, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 21, 2014,

(hereinafter collectively the Shareholders).

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have unanimously requested the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Shareholders decide to amend the Art. 16.1 of the Articles which will henceforth read as follows:

Art. 16.1.

“16.1 The Company shall be managed by four (4) Managers who need not be Shareholders, as follows:

(a) up to two (2) B Managers appointed in accordance with Articles 16.2 below and 16.4 below, both of whom shall at all times be Resident Managers; and

(b) up to two (2) A Managers appointed in accordance with Articles 16.3 and 16.4 below, of which at least one (1) shall at all times be a Resident Manager”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de VERNON S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 160141 et ayant un capital social d'un million et mille Livres Sterling (GBP 1.001.000,-) (la «Société»). La Société a été constituée le 4 avril 2011 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1378 du 24 juin 2011. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 3 Mai 2011 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1699 du 27 juillet 2011.

A comparu:

1. WENDAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 156582 et ayant un capital social de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000.-),

ici représentée par Mme Monique Drauth, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 mars 2014; et

2. FREP Holdings Canada I L.P., une société en commandite établie selon le droit d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 110-10830 Jasper Avenue Edmonton, Alberta, Canada T5J 2B3,

ici représentée par Mme Monique Drauth, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 mars 2014,

(ci-après collectivement les “Associés”).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme dit ci-avant, ont unanimement requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'art. 16.1 qui devra être lu comme suit:

Art. 16.1.

«16.1 La Société est administrée par quatre (4) Gérant(s) qui n'a (ont) pas besoin d'être Associés, comme suit:

(a) jusqu'à deux (2) Gérants B nommés en accord avec les Articles 16.2 et 16.4 ci-dessous, qui seront tous deux des Gérants Résidents; et

(b) jusqu'à deux (2) Gérants A nommés en accord avec les Articles 16.3 et 16.4 ci-dessous, et un (1) d'entre eux au moins sera un Gérant Résident.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

N'étant plus d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2014 Relation: LAC/2014/14061 Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014050166/109.

(140056430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Ravago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 88.948.

In the year one thousand fourteen on the twenty eight day of March,

Before Maître Joseph ELVINGER Civil Law Notary residing in Luxembourg,

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RAVAGO S.A.", a "société anonyme", stock company having its registered office at L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame, R.C.S. Luxembourg section B number 88948, incorporated by deed established on the 26 August 2002, published in the Memorial C number 1543 on the 25 October 2002.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Me Elvinger prenamed on the 15 February 2012 published in the Memorial C number 565 on the March 3, 2012

The meeting is chaired by Flora Gibert, notary clerk, with professional address in Luxembourg

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sara Lecomte, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 404,642 (four hundred and four thousand six hundred and forty two) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the third paragraph of article 8 of the articles of incorporation to be read as follows:

"The annual General meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the second Friday of May at 11.30 a.m..

2.- Amendment of the article 12 of the articles of incorporation to be read as follows:

"Vis-à-vis third parties, barring special delegation by the board of directors, all acts not pertaining to the daily management of the Company and representing a commitment for the Company, such as but not limited to the purchase and sale of financial fixed assets, the granting of corporate guarantees, the incorporation of private or commercial companies,

and powers of attorney regarding such act shall be validly signed by two Class A directors. Acts pertaining to the daily management of the Corporation shall be validly signed by two directors.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution:

The meeting decides to amend the third paragraph of article 8 and the article 12 of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 8.3.** The annual General meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the second Friday of May at 11.30 a.m..”

“ **Art. 12.** Vis-à-vis third parties, barring special delegation by the board of directors, all acts not pertaining to the daily management of the Company and representing a commitment for the Company, such as but not limited to the purchase and sale of financial fixed assets, the granting of corporate guarantees, the incorporation of private or commercial companies, and powers of attorney regarding such act shall be validly signed by two Class A directors. Acts pertaining to the daily management of the Corporation shall be validly signed by two directors.”

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RAVAGO S.A.", ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88948, constituée suivant acte reçu le 26 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1543 du 25 octobre 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Elvinger en date du 15 février 2012, publié au Mémorial C numéro 565 du 3 mars 2012.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant professionnellement Luxembourg, 16, rue Notre Dame. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 404.642 (quatre cent quatre mille six cent quarante-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 8 alinéa 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante

"L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le second vendredi du mois de mai à 11.30 heures."

2. Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante

"Vis-à-vis des tiers, sauf délégation spéciale du Conseil d'Administration, tout acte ne concernant pas la gestion quotidienne de la société et engageant la société, tel que mais non limité à l'achat et la vente d'actifs financiers immobilisés, l'octroi de garanties, la constitution de sociétés civiles ou commerciales, et les procurations concernant de tels actes seront valablement signées par deux administrateurs de classe A. Les actes concernant la gestion quotidienne de la société seront valablement signés par deux administrateurs."

3.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 8 et l'article 12 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 8.3.** L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le second vendredi du mois de mai à 11.30 heures."

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, sauf délégation spéciale du Conseil d'Administration, tout acte ne concernant pas la gestion quotidienne de la société et engageant la société, tel que mais non limité à l'achat et la vente d'actifs financiers immobilisés, l'octroi de garanties, la constitution de sociétés civiles ou commerciales, et les procurations concernant de tels actes seront valablement signés par deux administrateurs de classe A. Les actes concernant la gestion quotidienne de la société seront valablement signés par deux administrateurs."

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 mars 2014. Relation: LAC/2014/14696. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014050046/109.

(140056910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Telcom GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg C 65.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2013, il a été décidé de:

I- La prorogation de la durée de vie du Groupement pour une durée illimitée.

II- L'admission au Groupement de Join Experience S.A. -11, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg avec pour objet social:

«La construction, la maintenance, l'exploitation de télécommunications mobiles, de réseau de télécommunications fixes et tous les systèmes, installations et infrastructures annexes et connexes à la construction, maintenance et exploitation de ces réseaux, pour son propre compte et pour le compte de tiers. La vente, la distribution, la commercialisation, la facturation et le service clientèle des services et offrir des services de messagerie, de contenus et de publicité liés à ces réseaux. La programmation, la distribution, l'installation, l'entretien, l'utilisation, la location et le financement de tous produits, projets et prestations intellectuelles, qui se réfèrent au sens large au traitement des données.»

III- Modifications et révocations

- Remplacement immédiat du membre Tango Mobile S.A. (B 59560) suite à son absorption par Tango S.A. (B 97152).

- Nomination comme membre du Groupement, de Tango S.A. (B 97152) à partir de ce jour et avec objet:

«Vente, commercialisation, facturation et service clientèle pour l'exploitation de réseaux de télécommunications GSM.»

Son mandat prendra fin le 20 avril 2016.

- Modification de la dénomination de Voxmobile S.A. (B.93817) devenu Orange S.A. (B.93817) pour être désormais Orange Télécommunications Luxembourg S.A. (B.93817).

- Modification de la dénomination de Luxgsm S.A. (B43290) devenue Post Telecom S.A. (B 43290).

- Révocation des représentants permanents personnes morales du Groupement avec effet immédiat:

* Voxmobile S.A. (B 93817).

- Révocation des représentants permanents personnes physiques suivants, agissant pour le compte des membres personnes morales, avec effet immédiat:

* Rosenfeld Marc, représentant permanent de Luxgsm S.A.

* Casel Jean-Paul, représentant permanent des P&T

* Mache Martina, représentant permanent de TangoMobile

- * Rouma Didier, représentant permanent de Tango S.A.
- * Glod Joseph, représentant permanent d'Entreprise des Postes et Télécommunications
- * Koster Pascal, représentant permanent de Voxmobile S.A.
- * Roche Françoise, représentant permanent d'Orange
- * Friedrich Marcus, représentant permanent de Luxgsm S.A.
- * Grethen Jeannot, représentant permanent de Voxmobile S.A.

IV- Nomination, ratification et actualisation des membres, gérants et représentants permanents

- La nomination et ratification de la liste actualisée des membres du Groupement avec effet immédiat:

* Entreprise des Postes et Télécommunications, un établissement public immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro J28 et ayant son siège sis 8a Hôtel des postes, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

* Orange Télécommunications Luxembourg S.A., (anciennement Orange SA / Voxmobile) une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 93.817 et ayant son siège sis 8, Zone d'Activités de Bourmicht, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg);

* Post Telecom S.A. (anciennement LUXGSM S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 43.290 et ayant son siège sis 1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

* Tango S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 97.152 et ayant son siège sis 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

* Join Experience S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 176.835 et ayant son siège sis 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Leur mandat prendra fin le 20 avril 2016.

- Nomination et ratification de la liste actualisée des gérants personnes morales du Groupement:

* Entreprise des Postes et Télécommunications, un établissement public immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro J28 et ayant son siège sis 8a Hôtel des postes, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

* Orange Télécommunications Luxembourg S.A., (anciennement Orange SA / Voxmobile) une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 93,817 et ayant son siège sis 8, Zone d'Activités de Bourmicht, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg);

* Post Telecom S.A. (anciennement LUXGSM S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 43.290 et ayant son siège sis 1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

* Tango S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 97.152 et ayant son siège sis 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

* Join Experience S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 176.835 et ayant son siège sis 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Leur mandat prendra fin le 20 avril 2016.

Nomination et ratification de la liste actualisée des représentants permanents des gérants personnes morales du Groupement:

* Entreprise des Postes et Télécommunications:

* représentant permanent: Monsieur Joël WEILER, né le 15 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 8a, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

* représentant permanent: Monsieur Jean-Paul CASEL, né le 7 octobre 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 2, rue Emile Bian, L-2999 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Orange Télécommunications Luxembourg S.A.:

* représentant permanent: Monsieur Jeannot GRETHEN, né le 6 novembre 1961 à Steinsel (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement 8, Zone d'Activités de Bourmicht, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg);

* représentant permanent: Monsieur Werner DE LAET, né le 29 juillet 1969 à Willebroek (Belgique), demeurant professionnellement 8, Zone d'Activités de Bourmicht, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

- Post Telecom S.A.:

* représentant permanent: Monsieur Marc Rosenfeld, né le 26 décembre 1958 à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

* représentant permanent: Monsieur Marcus Friedrich, né le 16 avril 1969 à Rio de Janeiro (Brésil), demeurant professionnellement au 1, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Tango S.A.:

* représentant permanent: Monsieur Didier ROUMA, né le 13 mai 1964 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 177, rue de Luxembourg, L-8077 BERTRANGE (Grand-Duché de Luxembourg);

* représentant permanent: Madame Myriam BRUNEL, née le 1^{er} juin 1967 à Mirecourt (France), demeurant professionnellement au 177, rue de Luxembourg, L-8077 BERTRANGE (Grand-Duché de Luxembourg).

- Join Experience S.A.:

* Représentant permanent: Madame Anne -Namalie L'Hôte, née le 21 juillet 1982 à Ragama (Sri Lanka), demeurant professionnellement au 11, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

* Représentant permanent: Monsieur Luc Van den Bogaert né le 25 novembre 1966 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 11, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Leur mandat prendra fin le 20 avril 2016.

- Mise à jour du pouvoir de signature qui prendra désormais la teneur suivante:

«Le groupement sera engagé en toutes circonstances soit par la signature conjointe de tous les membres du conseil de gérance, soit par un seul d'entre eux bénéficiant d'une procuration donnée par tous les membres du conseil de gérance.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014050114/107.

(140056658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Quintessante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.333.

Par résolutions prises en date du 26 décembre 2013, l'actionnaire unique a pris la décision suivante:

1. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014051383/13.

(140058477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.750,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.044.

Extrait du contrat de cession de parts sociales

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales, daté du 7 avril 2014, FIDOR SPA-FIDUCIARIA OREFICI, a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 25 à F&C European Capital Partners II LP, une limited partnership existant sous les lois Ecossoises, ayant son siège social au 80 George Street, Edinburgh, EH2 3BU, Ecosse, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnership of Scotland sous le numéro SL12489;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014051601/18.

(140058992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.
